

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024
		01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2024 - 31/12/2024
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	1.103.656,44	1.175.346,62
Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
2111000 Licence d'utilisation d'ImmoAssist (4 po		3.743,74	3.743,74
2111090 Amortissement sur Licence ImmoAssist		(3.743,74)	(3.743,74)
2112000 Licences Windows		919,60	919,60
2119000 Amortissements ou réductions de valeur a		(919,60)	(919,60)
Immobilisations corporelles	22/27	1.073.631,44	1.145.321,62
Terrains et constructions	22	1.004.776,21	1.058.420,47
2220000 Bâti - Monténégro 21		600.000,00	600.000,00
2220001 Terrain - Monténégro 21		150.000,00	150.000,00
2221000 Frais d'acquisition et de mise en état -		557.615,59	547.935,59
2229000 Amortissements actés sur terrain bâti e		(302.839,38)	(239.515,12)
Installations, machines et outillage	23	0,00	0,00
2320000 Machine et Outillage		1.237,81	1.237,81
2329000 Amortissements actés sur outillage (-)		(1.237,81)	(1.237,81)
Mobilier et matériel roulant	24	959,36	2.348,93
2410100 Matériel Informatique		16.881,98	16.881,98
2410190 Amortissement sur Matériel Informatique		(15.922,62)	(14.770,92)
2410400 Matériel Vidéo (Kit Parlophone)		823,41	823,41
2410490 Matériel Vidéo		(823,41)	(823,41)
2410500 Centrale d'Alarme M121		3.049,20	3.049,20
2410590 Amortissement Centrale d'Alarme M121		(3.049,20)	(3.049,20)
2410600 Matériel Téléphonique		1.189,29	1.189,29
2410690 Amortissement sur Matériel Téléphonique		(1.189,29)	(951,42)
2420000 Autre matériel de bureau (Equipements E		1.236,46	1.236,46
2429000 Amortissement sur autres matériel de bur		(1.236,46)	(1.236,46)
2430000 Mobilier et Matériel de Bureau		3.571,29	3.571,29
2430090 Amortissements sur mobilier de bureau		(3.571,29)	(3.571,29)
2440000 Matériel Roulant		590,00	590,00
2440090 Amortissement sur matériel roulant		(590,00)	(590,00)
Autres immobilisations corporelles	26	67.895,87	84.552,22
2600100 Autres immobilisations corporelles - Inv		166.563,47	166.563,47
2609000 Amortissements sur autres immo. corporel		(98.667,60)	(82.011,25)

Bilan interne

	Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	
Immobilisations financières	28	30.025,00		30.025,00
2880070 Caution CREDAL		30.025,00		30.025,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.846.177,87		1.257.134,46
Créances à plus d'un an	29	54.453,95		53.260,86
Autres créances	291	54.453,95		53.260,86
2910100 Créances diverses - Intérêts bancaires p		54.453,95		53.260,86
Créances à un an au plus	40/41	843.112,39		609.322,82
Créances commerciales	40	560.081,34		385.058,47
4000000 Créances loyers et charges locataires		243.840,02		209.021,75
4001000 Créances pour frais avancés pour compte		11.245,96		9.445,96
4051000 Fournisseurs débiteurs		195.172,05		74.625,33
4060000 Acomptes versés		605,00		605,00
4070000 Créances douteuses		337.371,53		304.636,29
4090000 Réductions de valeur actées (-)		(228.153,22)		(213.275,86)
Autres créances	41	283.031,05		224.264,35
4160020 Minist. Région Bxl-Capital		216.027,01		127.260,31
4160040 Subsidés Régie Foncière (Saint-Gilles)		30.000,00		60.000,00
4160050 Subside RBC - Projet Logements Modulaire		0,00		0,00
4160070 Créances Diverses (CREDAL)		266,40		266,40
4160080 Créances diverses - Frais travaux payés		28.252,58		28.252,58
4160130 Créances locatives 2023		8.485,06		8.485,06
Valeurs disponibles	54/58	931.438,32		576.185,06
5500000 Dexia 068-2316467-37 - Locataire		206.558,99		27.176,61
5500020 Belfius 068-2316468-38 Subsidés		367.249,38		321.467,88
5500030 Belfius 068-2448180-24 Compte de gestion		19.251,57		620,43
5500070 Compte "TRIADOS"		47.279,30		96.806,00
5500080 Compte 96 Frais De Fonctionnement		291.006,53		129.554,20
5500090 Compte 97 Projet Hôtel Des Monnaies		92,55		92,55
5700000 Caisses - espèces - EUR		0,00		0,60
5800000 Virements internes		0,00		466,79
Comptes de régularisation	490/1	17.173,21		18.365,72

Bilan interne

	Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	
4900000 Charges à reporter		17.173,21		18.365,72
Montant total de l'actif		2.949.834,31		2.432.481,08

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024
		01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2024 - 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	511.693,57	470.209,78
Bénéfice reporté	140	392.861,17	334.721,03
1400000 Résultat positif réporté		392.861,17	334.721,03
Subsides en capital	15	118.832,40	135.488,75
1510000 Subsides en capital - Projet Modulo		66.332,40	82.988,75
1511100 Subsides en Capital - Projet MONTENEGRO		52.500,00	52.500,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	565.406,35	565.406,35
Provisions pour risques et charges	160/5	565.406,35	565.406,35
Obligations environnementales	163	565.406,35	565.406,35
1631010 Prov. pour grosses réparations et entret		10.000,00	10.000,00
1631030 Provisions pour litiges		235.000,00	235.000,00
1631040 Provision pour travaux		100.000,00	100.000,00
1631050 Provision pour passif social		138.318,88	138.318,88
1631060 Provision pour risques locatifs		50.000,00	50.000,00
1631061 Provision Subises		32.087,47	32.087,47
DETTES	17/49	1.872.734,39	1.396.864,95
Dettes à plus d'un an	17	1.180.801,20	918.091,75
Dettes financières	170/4	1.110.635,00	844.517,01
Etablissements de crédit	173	1.110.635,00	844.517,01
1731020 Etablissement de crédit CREDAL (PHDM46)		7.247,89	9.302,37
1731030 Etablissement de crédit CREDAL (PHDM46)		14.395,43	18.166,07
1731100 Etablissement de crédit CREDAL (MONTENEG)		781.988,67	817.048,57
1731110 Etablissement de crédit CREDAL (MONTENEG)		0,00	0,00
1731130 Etablissement de crédit CREDAL (107811)		130.863,43	0,00
1731140 Etablissement de crédit CREDAL (107813)		176.139,58	0,00
Autres dettes	178/9	70.166,20	73.574,74
1780000 Cautionnements reçus en numéraire		50,00	50,00
1781000 Garanties locatives locataires		70.116,20	73.524,74
Dettes à un an au plus	42/48	691.933,19	473.618,57

Bilan interne

	Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	62.607,45		39.833,40
4231010 Crédit CREDAL 32494		0,00		0,00
4231020 Crédit CREDAL 44717		2.054,48		1.977,25
4231030 Crédit CREDAL 45511		3.770,64		3.628,90
4231100 Etablissement de crédit CREDAL (MONTENEG		35.059,90		34.227,25
4231130 Etablissement de crédit CREDAL (107811)		4.731,52		0,00
4231140 Etablissement de crédit CREDAL (107813)		16.990,91		0,00
Dettes commerciales	44	629.325,74		433.785,17
Fournisseurs	440/4	629.325,74		433.785,17
4400000 Fournisseurs		73.860,44		52.991,34
*** 4430000 Clients créditeurs		104.630,55		72.105,94
4442000 CPAS Employeur		373.153,37		297.404,30
4443000 Dettes Propriétaires		77.681,38		11.283,59
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00		0,00
Impôts	450/3	0,00		0,00
4520000 Impôts belges sur le résultat		0,00		0,00
Comptes de régularisation	492/3	0,00		5.154,63
4920000 Charges à imputer		0,00		5.154,63
Montant total du passif		2.949.834,31		2.432.481,08

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations		3.843.314,96	3.698.319,17
Chiffre d'affaires	70	2.616.268,75	2.487.624,16
7000000 Produits Locatifs - Loyers		2.012.767,91	1.876.920,65
7010000 Provision de charges locatives		431.234,68	387.430,71
7012000 Charges locatives en faveur AIS (Décompt		2.362,38	14.542,58
7012500 Refacturation des Frais d'état des lieux		12.012,50	14.415,00
7013000 Réparations et Frais à charge des locata		66.190,45	112.755,62
7015000 Refacturation Frais de Serrureries aux l		1.223,50	1.070,00
7016000 Refacturation Frais suite issue justice		8.495,85	11.162,32
7017000 Indemnités de Résiliation du bail (Locat		2.886,96	2.696,40
7017001 Perte réduction loyer locataires		12.245,76	5.141,40
7018000 Frais de rappel (-> Paiement tardif)		0,00	915,00
7020000 Récupération de frais avancés pour les p		37.893,50	42.692,06
7020001 Récupération frais projet ILA CPAS		0,00	8.874,51
7021000 Charges Forfaitaires CAFA		1.800,00	1.800,00
7022000 Récupération intérêts bancaires payés po		1.193,09	1.470,43
7022500 Refacturation des Frais d'état des lieux		4.065,00	0,00
7023000 Réparations à charge des propriétaires		7.920,15	0,00
7025000 Récupération décompte de charges en fave		4.406,48	0,00
7060020 Refacturation des vides locatifs		9.570,54	5.737,48
Production immobilisée	72	1.226.572,91	1.210.475,45
7200000 Production immobilisée		0,00	0,00
*** 7360020 Subsidés Région Bxl-Capitale		1.196.572,91	1.180.475,45
*** 7370020 Subside Régie Foncière (Saint-Gilles)		30.000,00	30.000,00
Autres produits d'exploitation	74	473,30	219,56
7420000 Plus-values sur réal. de créances commer		0,00	219,56
7490000 Produits d'exploitation divers		473,30	0,00
Coût des ventes et des prestations		(3.768.091,36)	(3.635.714,45)
Approvisionnements et marchandises	60	(3.083.597,69)	(2.861.974,64)
Achats	600/8	(3.083.597,69)	(2.861.974,64)
6000000 Loyers - Redevances Transit		0,00	(58.565,48)
6002000 Location Principale		(2.008.128,61)	(1.810.912,16)
6010000 Provision pour Charges Locatives payées		(100.115,00)	(92.522,00)
6010001 Charges - Vides Locatifs		0,00	(2,14)

Bilan interne

	Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024	
	01/01/2025 - 31/12/2025		01/01/2024 - 31/12/2024	
6010100 Charges Electricité et Gaz payées AIS po		(95.391,43)		(74.570,27)
6010200 Charges Eau payées AIS pour Locataire		(22.626,48)		(42.783,27)
6010300 Frais à Charge des Locataires (dégâts lo		(92.829,94)		(52.754,00)
6010310 Entretien et Aménagement Jardins Platan		0,00		(1.769,63)
6010320 Entretien et Aménagement Jardins Mérode		0,00		(1.609,30)
6010400 Frais TECHEM / ISTA à Refacturer aux Loc		(390,23)		(1.738,37)
6010410 Travaux à refacturer au projet ILA CPAS		(14.397,62)		(8.581,72)
6010500 Frais de Désinfection Logement (Locatair		0,00		(2.321,99)
6010600 Frais Internet, TV et Téléphone (Mont-BI		(1.101,10)		(1.297,77)
6010650 Frais Internet, TV et Téléphone (Platane		(220,22)		(129,67)
6010680 Frais Internet, TV et Téléphone (BREART)		0,00		(795,70)
6010690 Frais Internet, TV et Téléphone (RHETORI		(769,21)		(695,87)
6011000 Frais Nettoyage à charge des Locataires		(15.815,57)		(12.330,77)
6014000 Frais Entretien Ascenseurs Locataires		0,00		(457,28)
6016000 Remboursement De Charges aux Locataires		(5.248,83)		(7.726,26)
6017000 Provision pour Charges Locatives - Proje		(10.200,00)		(10.200,00)
6020000 Charges diverses Propriétaires		(24.346,84)		(24.235,93)
6025000 Remboursement décompte de charges propri		(49.650,24)		(30.634,20)
6030000 Charges, Entretien et Réparations AIS		0,00		(2.225,62)
6030100 Frais de Rénovation Logements (travaux e		(246.503,28)		(229.341,29)
6030200 Frais de Désinfection Logement		0,00		(339,99)
6030500 Equipements divers pour les logements		0,00		(7.549,74)
6032000 Etats des Lieux		(25.020,00)		(29.300,00)
6033000 Entretien et Réparations Chaudières AIS		(455,80)		0,00
6035000 Frais Serrureries		(7.876,02)		(13.642,38)
6040030 Frais Entretien Ascenseur Platanes		(145,72)		(4.411,07)
6046000 Frais Projet Monténégro		(10.952,00)		(5.918,90)
6050010 Intervention dans le loyer - Logement Pr		(299.327,50)		(297.232,58)
6060010 Vide locatif - Logement principal		(52.086,05)		(35.379,29)
 Services et biens divers	61	(571.459,37)		(536.560,32)
 6101000 Loyers local AIS Verhaegen		(20.571,72)		(20.571,72)
6102100 Nettoyage et Entretien Local AIS (Bureau		(2.138,45)		0,00
6104000 Charges locatives matériel roulant (util		(9.959,35)		0,00
6106020 Charges Immeuble Certification PEB		(747,78)		(10.995,13)
6106100 Matériels et Outillages		0,00		(1.144,04)
6107000 Locations machines et outillage		(196,18)		0,00
6110000 Frais Véhicules (Entretien, Réparation		(502,42)		(3.631,51)
6113500 Vêtements professionnels		0,00		(207,50)
6118000 Amende/frais administratifs		0,00		(60,50)
6120000 Fournitures et Equipements de bureaux		(3.476,87)		(12.943,15)
6121000 Prestations informatives		(5.753,20)		(2.911,46)
6121500 Consommables Imprimantes		(920,80)		(2.518,00)
6125000 Contrôle technique (voitures, etc.)		0,00		(237,72)
6126000 Contrôle technique (utilitaires)		(22,75)		0,00
6126001 frais de parking		(1.702,00)		0,00
6130000 Licence Popsy (logiciel comptabilité)		(1.292,40)		(1.260,23)
6130100 Avocats - Huissiers - Autres		(38.336,81)		(51.295,54)

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024
		01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2024 - 31/12/2024
6130200	Frais Electricité, Gaz , Eaux Bureau AIS	(1.691,85)	(3.427,21)
6130210	Frais Energie Monténégro 21 - AIS	4.094,71	(7.737,30)
6130211	Frais Eau Monténégro 21 - AIS	0,00	(3.876,81)
6130400	Communications (Téléphone et internet)	(9.606,63)	(11.212,45)
6130600	Frais Postaux	(7.659,00)	(6.404,09)
6130700	Traductions, Frais de Publication	(4.437,70)	(8.923,75)
6130701	HONORAIRES ROBERT HALF	(31.219,19)	(8.863,55)
6130800	Honoraire comptable	(47.093,20)	(47.578,40)
6131000	Cotisations Fedais	(2.106,59)	(350,00)
6131010	Assurance Incendie	(1.224,37)	(1.894,23)
6134000	Assurance matériel roulant (voitures)	(22,12)	0,00
6136000	Assurance responsabilité Civile	(1.494,22)	(289,15)
6137000	Assurance responsabilité risques locatif	(14.272,51)	0,00
6137500	Assurance responsabilité - montenegro	(1.655,70)	290,75
6138000	Système d'Alarme AIS (Entretien, Réparat	(1.086,81)	(1.279,24)
6140000	Formations, Documentations et Support (L	(913,55)	(913,55)
6150000	Autres Fournitures et Services (Alimenta	(1.036,61)	(1.415,89)
6150100	FRAIS DE RESTAURANT	(306,90)	(686,50)
6156000	Honoraires experts	(2.783,00)	(2.783,00)
6157000	Frais Nettoyage / Linges / Vitres	0,00	(3.517,00)
6157200	Honoraire huissier	0,00	(18,15)
6170024	Refacturation Traitement Administratif J	0,00	(17.809,99)
6170030	Refacturation Traitement Administratif F	(66.865,70)	(52.132,16)
6170040	Refacturation Traitement Administratif V	(109.395,34)	(97.044,38)
6170050	Refacturation Traitement Administratif M	(14.192,14)	(28.738,33)
6170080	Refacturation Traitement Administratif A	(24.993,89)	(52.265,65)
6170100	Refacturation Traitement Administratif A	0,00	(8.120,45)
6170101	Refacturation Traitement Administratif L	(60.039,74)	(34.860,13)
6170102	Refacturation Traitement Administratif W	(24.700,58)	(3.737,49)
6170103	Refacturation Traitement Administratif R	(14.299,35)	(2.695,72)
6170120	Refacturation Traitement Administratif B	(40.307,05)	0,00
6176000	Frais liés à la convention avec le CAFA	0,00	(15.400,00)
6177000	Frais suivi "projet intergénérationnel"	(3.825,00)	(5.100,00)
6194000	Cadeaux et fleurs limités	(2.704,61)	0,00
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 (81.370,18)	(81.188,08)
	6302000 Dot. aux amort. sur immobilisations cor	(81.370,18)	(81.188,08)
	Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4 (14.877,36)	0,00
	6330000 Dot. aux réd. val. sur créances locative	(14.877,36)	0,00
	Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/8 0,00	(155.000,00)

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
6362000 Util.&rep.des prov.pour travaux		0,00	(25.000,00)
6362130 Dot. aux provisions sur litige		0,00	(35.000,00)
6362150 Dot. aux provisions sur passif social		0,00	(60.000,00)
6363000 Dot. aux provisions sur subsides		0,00	(15.000,00)
6370000 Dot. aux provisions pour autres risques		0,00	(20.000,00)
Autres charges d'exploitation	640/8	(16.786,76)	(991,41)
6400000 Taxe de circulation (Véhicule AIS)		85,00	(311,69)
6400010 Amende de Roulage		0,00	(446,00)
6400020 Taxe Communale d'Occupation de l'espace		(123,40)	(51,22)
6405000 Droits d'enregistrement et publication I		(126,40)	(182,50)
6420400 Charges Excerices Anterieurs		(16.621,96)	0,00
Bénéfice d'exploitation	70/64	75.223,60	62.604,72
Perte d'exploitation	64/70		
Produits financiers	75/76B	16.656,35	18.259,76
Produits financiers récurrents	75	16.656,35	18.259,76
Autres produits financiers	752/9	16.656,35	18.259,76
7520000 Plus-values sur réalisation d'actifs cir		0,00	1.300,00
7530000 Subsidés en capital et en intérêts		16.656,35	16.656,35
7590000 Produits financiers divers		0,00	303,41
Charges financières	65/66B	(31.038,97)	(23.447,43)
Charges financières récurrentes	65	(31.038,97)	(23.447,43)
Charges des dettes	650	(30.522,19)	(22.799,64)
6500000 Intérêts, commissions - frais afférents		0,00	(1,50)
6500100 Intérêts et Frais Crédit CREDAL pour HDM		0,00	(66,61)
6500200 Intérêts et Frais Crédit CREDAL pour HDM		(405,95)	(480,27)
6500300 Intérêts et Frais Crédit CREDAL pour HDM		(787,14)	(923,55)
6501100 Intérêts Crédit CREDAL (MONTENEGRO) 1057		(21.037,59)	(21.003,02)
6501110 Intérêts Crédit CREDAL (MONTENEGRO) 1078		(2.900,67)	(324,69)
6501130 Etablissement de crédit CREDAL (107811)		(2.206,95)	0,00
6501140 Etablissement de crédit CREDAL (107813)		(3.183,89)	0,00
Autres charges financières	652/9	(516,78)	(647,79)
6540000 Différences de change		(36,30)	0,00

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
6570000	Ecart de paiement	(200,20)	0,00
6571000	FRAIS FINANCIERS SOUMIS A LA TVA	(280,28)	(120,33)
6572000	AUTRES FRAIS FINANCIERS	0,00	(360,08)
6583000	FRAIS DE RAPPEL - INTERETS	0,00	(167,38)
Bénéfice de l'exercice avant impôts		60.840,98	57.417,05
Perte de l'exercice avant impôts			
Impôts sur le résultat		(2.700,84)	(4.873,70)
Impôts		(2.700,84)	(4.873,70)
6700000	Précomptes Mobiliers dus ou versés (TRIO)	0,00	(91,02)
6710000	Suppléments d'impôts dus ou versés	(2.700,84)	(4.782,68)
Bénéfice de l'exercice		58.140,14	52.543,35
Perte de l'exercice			
Bénéfice de l'exercice à affecter		58.140,14	52.543,35
Perte de l'exercice à affecter			

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Bénéfice à affecter	70/69	392.861,17	334.721,03
Perte à affecter	69/70		
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	58.140,14	52.543,35
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	334.721,03	282.177,68
7900000 Bénéfice reporté de l'exercice précédent		334.721,03	282.177,68
Bénéfice à reporter	693	(392.861,17)	(334.721,03)
6930000 Bénéfice à reporter		(392.861,17)	(334.721,03)

Bilan interne

		Ex. 2025 Rep 2025 --> Clô 2025 01/01/2025 - 31/12/2025	Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024
Comptes hors PCMN			
4430000	Clients créditeurs	104.630,55	72.105,94
7360020	Subsides Région Bxl-Capitale	1.196.572,91	1.180.475,45
7370020	Subside Régie Foncière (Saint-Gilles)	30.000,00	30.000,00

O.DE BONHOME
Bureau de Réviseur d'Entreprises

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

**RAPPORT DE COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SANS BUT
LUCRATIF « AIS VERHAEGEN » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Association sans but lucratif « AIS VERHAEGEN » (l'Association), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 04/07/2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant douze exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31/12/2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.949.834,31 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 58.140,14 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31/12/2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité et du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts et de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Hormis l'absence de publication aux annexes du Moniteur belge de la nomination du commissaire, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Lasne, le 27/05/2026

Olivier de
Bonhome
(Signature)

Signature
numérique de
Olivier de Bonhome
(Signature)
Date : 2026.05.27
07:08:31 +02'00'

O de Bonhome SRL
Commissaire
Représenté par
Olivier de Bonhome
Réviseur d'entreprises